



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : Le 28 avril 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante), Patricia Godin (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim), Sylvie Goupil McGraw (trésorière) et Mélanie Paulin Gagnon (auditeure)

ABSENT : Armand Caron (conseiller) et Amélie Ferron-Roussel (conseillère)

PUBLIC : 5 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Autorisation permis provisoire – 184, rue des Peupliers

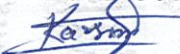
Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d'appuyer la demande de Monsieur Roméo Haché pour l'obtention d'un permis provisoire afin de permettre l'aménagement d'un pavillon-jardin sur le terrain portant de numéro d'identification 20892196. Par ailleurs, la Ville de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale à la suite de l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires, et ceci, à ses propres frais.

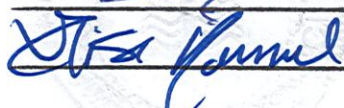
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Présentation des états financiers audités 2021

L'auditeure de la municipalité, M^{me} Mélanie Paulin, présente les états financiers audités 2021.

VILLE DE SHIPPAGAN



 MAIRE
GREFFIER

4.3 Adoption des états financiers 2021

À la suite de la présentation de la représentante de la firme Paulin Gagnon comptables Professionnels Agréés, le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers audités 2021, Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que les états financiers audités 2021 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

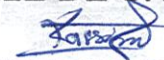
L'assemblée est levée à 19h30.

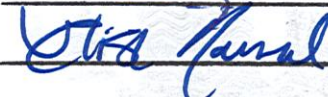
6. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h.

VILLE DE SHIPPAGAN





MAIRE
GREFFIER